

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 3 février 2016

## Communiqué de presse

### Opération : « Les gestes qui sauvent »

De nombreux Français expriment le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies.

**Au quotidien comme en situation de crise, ces « gestes qui sauvent » ont un rôle majeur** : ils peuvent contribuer à sauver des vies, en stabilisant des blessés pendant les minutes qui précèdent l'arrivée des services d'urgence.

Afin de répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur, avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Éducation nationale, organise des **séances d'initiation de 2 heures**.

Au cours de ces sessions gratuites, certains gestes qui sauvent seront enseignés : alerter les secours, masser, défibriller, traiter les hémorragies et préparer à la pose d'un garrot. Ces gestes peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles.

Des sessions seront organisées sur l'ensemble du territoire français au cours du mois de février 2016. Elles ne donneront pas lieu à la délivrance d'un diplôme mais chaque participant recevra une attestation délivrée par le formateur au nom du Préfet. Elles sont ouvertes à tous, à condition d'avoir au moins 10 ans.

En Martinique, 27 sessions sont proposées entre le samedi 6 et le dimanche 28 février 2016, dans différents lieux du département.

Le planning de ces formations est consultable sur le site internet de de la préfecture de la Martinique : <http://www.martinique.pref.gouv.fr/>.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès des associations partenaires (voir programme)

**Contact réservé aux médias :**

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - [nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr](mailto:nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr)

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – [ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr](mailto:ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr) 1/1